

Charte de bonne conduite à la cantine

Ce que je m'engage à faire :



Avant le repas :

Je dois :

- Me ranger et attendre le pointage dans le calme.
- Passer aux toilettes et me laver les mains après avoir été pointé.
- Me mettre en rang calmement pour aller jusqu'à la cantine.
- Etre calme et attentif aux consignes de sécurité données par les animatrices (teurs) lors du trajet sur la route.
- Accrocher mes vêtements aux porte-manteaux.
- Entrer dans le calme et m'installer à table.

Pendant le repas :

Je dois :

- Respecter le personnel de cantine.
- Parler à voix basse pour ne pas gêner les autres.
- Rester assis correctement.
- Manger proprement.
- Maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex: ne pas tordre volontairement des couverts...).
- Essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas.

Je peux :

- Confier mes problèmes au personnel de cantine.
- Redemander un plat, s'il en reste.

Après le repas :

Je dois :

- Aider au rangement de ma table et à son nettoyage (empiler les assiettes et les verres après les avoir vidés puis les mettre en bout de table sans oublier les couverts).
- Empiler ma chaise.
- Me ranger lorsque les animatrices (teurs) nous demandent de nous rassembler pour le trajet.
- Sortir calmement et sans courir, après en avoir eu la permission.
- Effectuer le trajet dans le calme.

Dans la cour :

Je dois :

- Jouer calmement en respectant mes camarades et le matériel mis à ma disposition.
- Signaler tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte.
- Etre respectueux et attentif aux consignes données par le personnel encadrant.

Charte de bonne conduite à la cantine

Ce que je m'engage à ne pas faire :



Avant le repas :

Je ne dois pas :

- Me battre et chahuter sous le préau ou dans la cour.
- Bousculer mes camarades.
- Courir pendant les déplacements ou pour entrer dans le réfectoire.

Pendant le repas :

Je ne dois pas :

- Crier ou parler fort.
- Me lever sans autorisation.
- Etre incorrect avec le personnel ou mes camarades.
- Gaspiller la nourriture (je ne joue pas avec et je ne demande que la quantité que je peux manger).

Après le repas :

Je ne dois pas :

- Me lever sans autorisation.
- Laisser ma chaise en place.
- Bousculer mes camarades.
- Courir pour me ranger.

Dans la cour :

Je ne dois pas :

- Etre brutal dans mes jeux avec mes camarades.
- Jouer dans les WC.
- Jeter des papiers dans la cour.

LE PERMIS à POINTS

(Valable pour tous les enfants du primaire)

Le principe :

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, un système de permis de bonne conduite est mis en place pour chaque élève de l'école élémentaire fréquentant le restaurant scolaire.

Chaque enfant a un capital de 10 points au début de l'année. Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par les animatrices (teurs) du temps de restauration scolaire. Un permis individuel sera établi et sera stocké à la cantine. Un tableau de suivi sera mis en place.

La famille sera informée de chaque retrait de point par un sms. L'enfant peut récupérer les points perdus en réalisant une action positive (exemple : excuses spontanées, en passant une semaine sans réprimande...)

Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les élèves (à partir du CP) et le pèri's cool afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie.

Retrait de points :

- 4 points :

- Manque de respect aux camarades ou au personnel.
- Bagarres ou actes violents envers un autre enfant ou un adulte.

- 2 points :

- Désobéissance
- Jeux avec la nourriture ou gaspillage
- Irrespect du matériel ou des locaux

- 1 point :

- Crier ou bouculer
- Mal se comporter à table

Récupération de points :

+ 2 points :

- Participation à la vie collective de la cantine
- Passer une semaine sans réprimande

+ 1 points : (en fonction de la faute commise)

- Excuses spontanées

Quand il n'y a plus de points sur le permis :

- Un message est adressé aux parents à chaque point perdu ou ajouté afin de les tenir informé du comportement de leur enfant.
- Lorsqu'il a perdu tous ses points, les parents seront convoqués par le directeur du périscolaire avec l'enfant, pour la mise en place de la sanction (pouvant aller jusqu'à l'exclusion).
- A l'issue de la sanction, l'enfant récupérera 6 points sur son permis.

Date et signatures : des parents :

De l'enfant :